

03/04/2022



Actualisation des compétences de Coordonnateur SPS (5 jours – 35 heures)

Formation continue

A partir de 950 € HT

Informations générales

- ✓ Le coordonnateur est un préventeur, pédagogue, il est facilitateur des relations entre les différents acteurs de la profession en matière de sécurité, et protection de la santé, tant lors de la conception de l'ouvrage, que lors de sa réalisation en intégrant également la notion d'entretiens ultérieurs.
- ✓ Bien plus qu'un savoir être, le savoir-faire est primordial dans cette mission de « gestion humaine ».
- ✓ Le coordonnateur intervient dans un cadre légal précis et riche en connaissances connexes des techniques des divers corps d'état du Bâtiment, des Travaux publics, du Génie-Civil, soit dans tous les domaines de la construction.
- ✓ L'obligation de maintenir son niveau de compétence à été instauré depuis les textes d'origine de la Coordination SPS.
- ✓ Ainsi tous les 5 ans, il est nécessaire au Coordonnateur SPS de faire une formation d'actualisation de ses compétences.
- ✓ Pour cela il doit s'inscrire fin de sa 5^{ème} année, à une formation d'actualisation, (formation qui peut avoir lieu courant de la sixième année après la date anniversaire de sa formation initiale ou d'actualisation précédente pour des raisons évidentes de couverture d'assurance professionnelle), auprès d'un organisme de formation certifié.

Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Être déjà Coordonnateur SPS en possession d'une attestation formation initiale ou d'actualisation le cas échéant

Personnel concerné par la formation

Toute personne ayant effectué sa formation initiale ou sa formation d'actualisation depuis 5 années ou plus s'il n'a pas exercé de missions SPS après la date de péremption de sa dernière attestation de compétences.

La formation est ouverte à l'ensemble des différents niveaux et domaines de Coordonnateur SPS sur une même session

Objectifs de la formation

Le stagiaire devra être capable :

1. D'intégrer, dans sa pratique, les évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs
2. D'avoir la capacité de prendre en compte les évolutions du domaine de la construction
3. D'avoir la capacité de retirer des échanges autour des pratiques professionnelle des axes d'amélioration

Durée de la formation

La formation à une durée totale de 5 jours (consécutifs ou non) soit 35 heures

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 12 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

03/04/2022

Tarifs

A partir de 950,00€ HT

Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : contact@formadistech.fr

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN

Méthode

Partie théorique

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Vidéoprotection, diaporamas commentés, discussions heuristiques, ...

Support de cours en manuels pédagogiques

Partie d'évaluation

Contrôles par questionnaires à réponses écrites sous forme de questions à réponses rapides (durée estimée à 2 heures)

OUVERTURE DE SESSION D'ACTUALISATION :

Jour n° 1 :

- Présentation des stagiaires, des formateurs, du centre de formation, des règles de fonctionnement du centre de formation,
- Planning des jours de formations
- Les risques chimiques (Amiante, Plomb, autres,...)

Intégrer les éléments utiles à la bonne réalisation de la mission du SPS (contexte, enjeux)

Impacts de la réglementation (synthèse) sur les éléments de mission et les obligations du SPS (outils et mission) et des acteurs de la construction.

Jour n° 2 :

- Les risques chimiques (Amiante, Plomb, autres,...)
- Recommandation R 476

Intégrer les éléments utiles à la bonne réalisation de la mission du SPS (contexte, enjeux)

Impacts de la réglementation (synthèse) sur les éléments de mission et les obligations du SPS (outils et mission) et des acteurs de la construction

Jour n° 3 :

- SCALP & METAH
- MESA

Intégrer les éléments utiles à la bonne réalisation de la mission du SPS (contexte, enjeux)

Impacts de la réglementation (synthèse) sur les éléments de mission et les obligations du SPS (outils et mission) et des acteurs de la construction

03/04/2022

Jour n° 4 :

- a) BIM
- b) LEAN

Intégrer les éléments utiles à la bonne réalisation de la mission du SPS (contexte, enjeux)

Impacts de la réglementation (synthèse) sur les éléments de mission et les obligations du SPS (outils et mission) et des acteurs de la construction

Jour n°5 :

- a) Travaux en hauteur
- b) Harmonisation des PPSPS

Intégrer les éléments utiles à la bonne réalisation de la mission du SPS (contexte, enjeux)

Impacts de la réglementation (synthèse) sur les éléments de mission et les obligations du SPS (outils et mission) et des acteurs de la construction

Modalité dévaluation

L'évaluation des acquis se fera par un questionnaire à réponses courtes reprenant les objectifs de la formation :

1. Intégrer, dans sa pratique, les évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs
2. Être en capacité de prendre en compte les évolutions du domaine de la construction
3. Être en capacité de retirer des échanges autour des pratiques professionnelles des axes d'amélioration

Entretien en tête à tête entre le Directeur de l'OF et ou le Formateur et le stagiaire

Taux de réussite

100 %

Taux de satisfaction

100 %

Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleurs conditions possibles.